

## CAHIER DES CHARGES 2020 ORGANISATEURS

### CSO CYCLE CLASSIQUE JEUNES PONEYS

#### **A. Aspects techniques**

##### **1. Pistes**

- ✓ piste en herbe (60x40) ou sable de type Ecosol (60X40 avec arrosage automatique)
- ✓ parc aux normes SHF (Cf. annexe)
- ✓ 2 obstacles naturels (ou mobiles) sur eau obligatoires : rivière et bidet
- ✓ paddock (40x30 ou 50x20), en sable si le terrain principal est en sable, ou herbe

##### **2. Jury et moyens de terrain**

Les organisateurs désignent les juges selon de niveau d'habilitation requis par la SHF :

- ✓ un Président de jury, de niveau Candidat National
- ✓ un assesseur de jury de terrain
- ✓ si possible, un(e) Secrétaire/chronométreur de jury
- ✓ un Commissaire au paddock
- ✓ un Chef de piste de niveau National minimum ou Candidat National habilité SHF
- ✓ une équipe de 5 personnes, mise à disposition du Chef de piste la veille et pendant toute la durée du concours pour le montage et la manipulation des obstacles

##### **3. Photographe**

- ✓ Assuré par l'organisateur

##### **4. Dispositions communes :**

- ✓ une liaison Tlk/Wlk au minimum entre le Jury et le paddock ;
- ✓ une liaison internet sur le terrain ou à proximité ;
- ✓ Une sono, piste et paddock, chacune indépendante, permettant à toutes les personnes présentes de suivre le déroulement des épreuves.

##### **5. Sécurité**

- ✓ Suivre les dispositions FFE édictées pour les concours Ponam.

##### **6. Vétérinaire et Maréchal Ferrant - (frais engagés à la charge du responsable du cheval)**

- ✓ un service vétérinaire doit être en mesure d'intervenir dans les meilleurs délais (N° de téléphone à afficher aux écuries, au paddock et au Jury) ;
- ✓ un maréchal-ferrant peut être présent ou en mesure d'intervenir dans les meilleurs délais. (N° de téléphone à afficher aux écuries, au paddock et au Jury);
- ✓ les éventuelles permanences sont à la charge de l'organisateur.

## **7. Parking**

- ✓ Un parking camions et vans doit être délimité avec alimentation électricité et eau.

## **8. Boxes**

- ✓ les boxes doivent être aux normes FEI, soit 3m X 3m, ou surface équivalente ;
- ✓ leur gestion (matérielle et financière) est à la charge de l'organisateur;
- ✓ la SHF se laisse la faculté de juger le caractère raisonnable de leur tarif ;
- ✓ des boxes en dur sont mis à la disposition des chevaux entiers, idéalement à proximité immédiate du terrain, dans tous les cas dans un rayon de 4 Km maximum du terrain.

## **9. Exposants**

La gestion est assurée par l'organisateur.

## **10. Restauration**

La restauration obligatoire sur le terrain. Elle doit proposer au minimum un petit déjeuner complet (boissons chaudes, viennoiseries) et un déjeuner complet (entrée, plat chaud, fromage ou dessert).

## **11. Contrôle anti-dopage**

- ✓ En cas de contrôle anti-dopage, une personne désignée comme « accompagnateur » doit être mise à la disposition du vétérinaire préleveur (Cf. Règlement général des épreuves d'élevage) ;
- ✓ sur demande de la SHF, un box doit être laissé à disposition pour les opérations de contrôles anti-dopage ;
- ✓ un local doit pouvoir être mis à disposition pour un éventuel contrôle anti-dopage des cavaliers.

## **12. Plaques**

A prévoir par l'organisateur et à distribuer aux poneys sans-fautes.

## **13. Affichage et programmes**

- ✓ affichage au paddock des protections autorisées et non autorisées (disponible sur le site [www.shf.eu](http://www.shf.eu)) ;
- ✓ affichage des programmes fournis par la SHF comprenant :
  - le nom du cheval, sa race, les noms du père, mère et père de mère avec leur race
  - le nom du cavalier avec son niveau de licence
  - le nom du propriétaire
  - le nom et le département du naisseur

Un exemplaire doit être remis à chaque membre du Jury et au Commissaire au paddock.

#### **14. Transmission des avant-programmes et des résultats**

- ✓ l'organisateur dispose obligatoirement d'une adresse pour recevoir et envoyer des courriels ;
- ✓ l'organisateur saisit l'avant-programme du concours au minimum 6 semaines avant la date de clôture ;
- ✓ l'organisateur publie sur le site FFECompét les horaires des épreuves dès la clôture des engagements ;
- ✓ l'organisateur saisit les résultats dès la fin du concours sur le site FFEcompét pour validation par la SHF.

#### **B. Aspects juridiques et financiers**

- ✓ les organisateurs de concours SHF Cycle Classique Jeunes Poneys organisent sous le nom de la SHF (statut d'organisateur délégués) ;
- ✓ ils ont la responsabilité juridique, technique, logistique vis-à-vis des tiers et de la SHF;
- ✓ ils désignent les techniciens selon de niveau d'habilitation requis par la SHF ;
- ✓ ils souscrivent une police d'assurance en responsabilité civile les couvrant pour l'organisation des épreuves d'élevage SHF ;
- ✓ les dotations sont payées par la SHF.
- ✓ La SHF leur ristourne un montant fixe par engagement sur les engagements qu'ils perçoivent directement : 9 euros TTC

#### **Contacts organisation**

- Coline Demongeot à [coline.demongeot@shf.eu](mailto:coline.demongeot@shf.eu) ou par téléphone au 01.53.59.31.35
- Delphine Herbeau à [delphine.herbeau@shf.eu](mailto:delphine.herbeau@shf.eu) ou par téléphone 01.53.59.31.37

## **ANNEXE : MATERIEL CSO CYCLE CLASSIQUE JEUNES PONEYS**

Les obstacles des jeunes poneys doivent inciter au respect.

Il est recommandé de ne pas utiliser du matériel trop « léger ».

Les barres doivent avoir un front de 3,5 m minimum et un diamètre de 9 cm minimum.

Des fiches de sécurité sont obligatoires sur le 2ème plan des oxers (paddock et parcours), les 2 plans postérieurs des barres de Spa et sur la barre barrant une rivière.

Les fiches d'une profondeur maximale de 22 mm sont autorisées.

Un soubassement pourra être proposé à la détente.

La rivière doit être rendue obligatoire pour les 5 & 6 ans, optionnelle pour les 4 ans après la ligne d'arrivée.